

Antitsiganisme

texte de référence

août 2019

L'alliance contre l'antitsiganisme

TABLE
DES
MATIÈRES

Introduction : « L’antitsiganisme – un texte de référence »	5
1 Définir l’antitsiganisme	8
1.1 Une définition de travail	10
1.2 Terminologie	11
2 Aspects clés et toile de fond de l’antitsiganisme	13
2.1 Enracinement historique	13
2.2 Une idéologie essentialiste	15
2.3 Hiérarchie	16
2.4 Mentalités et pratiques sociales	17
2.5 Nature systémique	18
2.6 L’internalisation	19
3 Les dimensions de l’antitsiganisme	21
3.1 De l’extrême droite aux partis traditionnels	21
3.2 Négatif et positif	22
3.3 Malveillant et bienveillant	23
3.4 Implicite ou explicite dans ses intentions	24
3.5 Du déni à la sur-acceptation	24
4 Pistes pour avancer	26
Notes	29
Colophon	31

L'ANTITSIGANISME -
UN TEXTE DE RÉFÉRENCE



INTRODUCTION

L'antitsiganisme est le racisme spécifique contre les Roms, les Sinté, les Gitans, les Voyageurs et autres personnes qui sont stigmatisées en tant que « tsiganes » ou « gens du voyage » dans l'imaginaire public. Bien que le terme connaisse une reconnaissance institutionnelle toujours plus grande, il n'existe pas encore une compréhension commune de sa nature et de ses implications. L'antitsiganisme est souvent utilisé en un sens restreint pour désigner des comportements anti-roms ou l'expression de stéréotypes négatifs dans la sphère publique ou encore des discours haineux. Cependant, l'antitsiganisme donne lieu à un spectre bien plus large d'expressions et de pratiques discriminatoires, y compris beaucoup de manifestations implicites ou latentes. L'antitsiganisme n'est pas seulement lié à ce qui est dit, mais aussi à ce qui est fait et à ce qui n'est pas fait¹. Pour reconnaître son réel impact, une compréhension plus précise du phénomène est cruciale.

*L'Alliance contre l'Antitsiganisme*² propose ici une définition de travail qui reflète une conception systématique de l'antitsiganisme. Ce document esquisse ses caractéristiques clés, les liens entre ses différents aspects, et la myriade de ses manifestations, lesquelles exigent des interventions spécifiques. Il cherche à motiver les décideurs politiques et ceux de terrain afin qu'ils mettent en œuvre une série de mesures diverses et cohérentes, propres à combattre l'antitsiganisme.

L'antitsiganisme est le racisme spécifique contre les Roms, les Sinté, les Gitans, les Voyageurs et autres personnes qui sont stigmatisées en tant que « tsiganes » ou « gens du voyage » dans l'imaginaire public

L'antitsiganisme n'est pas une « question de minorité ».

Un certain nombre d'aspects clés méritent d'être soulignés d'emblée. Premièrement, il est essentiel de comprendre que l'antitsiganisme n'est pas une « question de minorité ». Il est un phénomène de nos sociétés, qui trouve son origine dans la manière qu'a la majorité sociale de voir et de traiter ceux qu'elle considère comme « tsiganes ». Afin de combattre l'antitsiganisme, nous devons déplacer notre attention sur la société majoritaire, tout en élevant les voix de ceux qui sont dramatiquement touchés par l'antitsiganisme, mais qui sont aussi habituellement réduits au silence par lui.

L'antitsiganisme n'est pas le résultat des conditions difficiles de vie dans lesquelles beaucoup de Roms sont obligés de vivre, ni le résultat de leurs soi-disant « différences ».

Deuxièmement, l'antitsiganisme n'est pas le résultat des conditions difficiles de vie dans lesquelles beaucoup de Roms sont obligés de vivre, ni le résultat de leurs soi-disant « différences ». L'idée selon laquelle la promotion de l'intégration des Roms est le principal moyen de lutter contre l'antitsiganisme est une erreur qui méconnaît les origines et l'essence de l'antitsiganisme. Elle intervertit la cause et l'effet.

Il intervertit la cause et l'effet.

Cela signifie, troisièmement, que traiter les effets du traitement discriminatoire – pauvreté, mauvaises conditions de logement, éducation au rabais, pour n'en mentionner que quelques uns, – est nécessaire, mais ne contribue pas en soi à l'objectif d'éradiquer la source ultime de la position désavantagée de beaucoup de citoyens roms. Par conséquent, l'antitsiganisme ne peut être traité comme un problème thématique, comme le logement, l'éducation, la santé et l'emploi. Il doit être traité comme une partie intégrante des politiques thématiques.

Enfin, ce qui distingue l'antitsiganisme c'est son haut niveau d'acceptation sociale. Il existe une tolérance

générale à l'égard des positions et pratiques antitsiganes. Le stigma moral attaché à d'autres formes de racisme est largement absent quand il s'agit de l'antitsiganisme. L'Europe a également vu émerger un « antitsiganisme raisonnable »³ : Blâmer les Roms et prendre des mesures discriminatoires à leur égard est trop souvent perçu comme étant justifié et légitime. L'antitsiganisme est la norme plutôt que l'exception dans le discours public.

L'antitsiganisme n'est pas seulement répandu, mais aussi profondément ancré tant dans les attitudes sociales et culturelles que dans les pratiques institutionnelles. Le combattre en est donc d'autant plus urgent et difficile. L'antitsiganisme ressemble à un vent contraire continu. « L'inclusion des Roms » restera illusoire tant que nous ne nous attaquerons pas à ce vent contraire lui-même.

ce qui distingue
l'antitsiganisme
c'est son haut
niveau
d'acceptation
sociale.

L'antitsiganisme
ressemble à un
vent contraire
continu.
« L'inclusion des
Roms » restera
illusoire tant que
nous ne nous
attaquerons pas
à ce vent
contraire lui-
même.

1. DÉFINIR L'ANTITSIGANISME

À l'heure actuelle, il n'existe pas encore de définition de l'antitsiganisme qui soit communément et largement admise dans la société civile, les institutions publiques et dans les milieux de la recherche.

Cette reconnaissance est une étape capitale dans la lutte pour l'égalité des droits.

À l'heure actuelle, il n'existe pas encore de définition de l'antitsiganisme qui soit communément et largement admise dans la société civile, les institutions publiques et dans les milieux de la recherche. Certains éléments se recoupent, mais les descriptions sont souvent imprécises ou même totalement absentes dans les documents utilisant le terme. Utiliser le mot « antitsiganisme » comme un synonyme pour « discrimination à l'encontre des roms » ou comme une référence à certaines expressions précises (comme le discours de haine ou des stéréotypes négatifs) revient à brouiller la spécificité, l'étendue et la structure sous-jacente du phénomène.

Le terme « antitsiganisme » apparaît pour la première fois à la fin des années 1920 en Russie. Son utilisation actuelle trouve son origine dans des débats universitaires des années 1970 et 1980⁴. Traçant des parallèles importants avec l'antisémitisme, malgré quelques controverses, le terme a commencé à entrer dans le vocabulaire institutionnel au début des années 2000. Son adoption progressive annonce la reconnaissance que les Roms et des groupes qui leur sont associés sont ciblés par une forme spécifique de racisme. Cette reconnaissance est une étape capitale dans la lutte pour l'égalité des droits.

Parmi les textes clés de ce processus de reconnaissance on peut mentionner la résolution du parlement européen de 2005⁵, qui utilise pour la première fois le terme « antitsiganisme » dans un document officiel de l'UE. L'OSCE,

la FRA et, surtout, le Conseil de l'Europe (CoE) ont été les premiers à explorer les implications de l'antitsiganisme et le placer à l'ordre du jour des décideurs. La recommandation n° 13 (2011)⁶ de l'ECRI du Conseil de l'Europe, demeure le point de référence pour traiter l'antitsiganisme de manière cohérente et globale.

En 2015, le parlement européen a réitéré son appel de 2005 à combattre l'antitsiganisme⁷, et pour la première fois la commission européenne fit un usage significatif du terme dans son rapport sur la mise en œuvre du cadre de l'UE pour des stratégies nationales d'intégration des Roms⁸. L'utilisation croissante du terme dans les institutions est un bon développement. Le test majeur pour les décideurs est maintenant la traduction de cette reconnaissance de l'antitsiganisme en des actions effectives – fondées sur une compréhension profonde de ce qu'englobe le phénomène. La formulation d'une définition de travail de l'antitsiganisme trouvant un large consensus et rendant le concept pertinent pour un plus grand nombre de décideurs devrait contribuer à concevoir des actions effectives pour le combattre.

La définition de l'antitsiganisme proposée par Valeriu Nicolae dans son article de 2006 *Towards a Definition of Anti-Gypsyism* reste influente aujourd'hui. Mettant en avant son affirmation selon laquelle la déshumanisation constitue le principe central de l'antitsiganisme, l'argumentation du document est plus évocatrice que systématique. Comme le titre le suggère, il cherche à ouvrir un débat, et non pas le conclure. Nous proposons la définition de travail suivante de l'antitsiganisme qui cherche à englober le débat développé jusqu'à présent dans la société civile, les institutions et l'université.

La formulation d'une définition de travail de l'antitsiganisme trouvant un large consensus et rendant le concept pertinent pour un plus grand nombre de décideurs devrait contribuer à concevoir des actions effectives pour le combattre.

1.1 Une définition de travail

L'antitsiganisme est un complexe persistant d'un racisme coutumier, historiquement construit, à l'encontre de groupes sociaux identifiés sous le stigma de « tsigane » ou d'autres termes associés, et qui inclut :

Cette définition de travail souligne le caractère inventé ou « imaginaire » de ses objets.

- 1. une perception et une description homogénéisées et essentialisées de ces groupes ;*
- 2. l'attribution de caractéristiques spécifiques à ces groupes ;*
- 3. des structures sociales discriminantes et des pratiques violentes qui émergent dans ce contexte, avec un effet dégradant et ostracisant et qui reproduisent les désavantages structurels.*

Reconnaître l'antitsiganisme signifie reconnaître le caractère multidimensionnel du phénomène et les racines communes des pratiques discriminatoires revêtant des formes et présentant des intensités très variables.

Cette définition de travail vise à présenter une explication analytique cohérente de l'antitsiganisme⁹ : elle souligne sa structure en strates, la manière dont découlent les pratiques discriminatoires et comment elles se rapportent à la construction idéologique d'un *Autre* étranger, un processus que l'antitsiganisme partage avec d'autres racismes. Elle souligne le caractère inventé ou « imaginaire » de ses objets, afin de clarifier qu'il ne vise pas des personnes ou des groupes avec des attributs communs, mais opère sur la base de la projection de certains traits partagés qui prétendent diverger des normes communes, tout en déniait à ceux touchés la reconnaissance de la dignité personnelle ou commune.

Cette définition souligne également le caractère historique de l'antitsiganisme ainsi que le fait qu'il n'a pas de contenu fixe: il s'adapte et se réadapte aux réalités sociales, économiques et politiques en mouvement, mais réapparaît toujours¹⁰. La présente définition évite de placer certaines manifestations de l'antitsiganisme, spécifiques à certains contextes, au centre de l'attention, afin de ne pas occulter d'autres pratiques, – peut-être moins visibles, mais tout

autant dommageables. Reconnaître l'antitsiganisme signifie reconnaître le caractère multidimensionnel du phénomène et les racines communes des pratiques discriminatoires revêtant des formes et présentant des intensités très variables.

1.2 Terminologie

Avant d'aller vers une élaboration plus détaillée du contexte, des caractéristiques et des expressions de l'antitsiganisme, deux remarques terminologiques sont nécessaires.

Premièrement, les arguments présentés ici sont favorables à l'appellation « antitsiganisme » plutôt que « racisme anti-rom » ou « romaphobie », qui sont parfois proposées comme synonymes. Ces termes se réfèrent directement au groupe qui est le plus, mais pas exclusivement, affecté par ce racisme. Le terme antitsiganisme, - en ce qu'il fait référence aux projections de la majorité sur un groupe extérieur imaginé de « tsiganes » et construisant simultanément un groupe imaginé « intérieur », en cercle fermé – est plus adéquat analytiquement et montre clairement que d'autres groupes, – Gitans, Sinté, Manouches, Voyageurs, Yéniches – sont également touchés. Le terme anglais « antigypsyism » véhicule le même contenu : utiliser le terme « antitsiganisme » par préférence est plutôt une question de convention, reflétant le fait que « tsigane » est le terme français incluant les éléments principaux de cette idéologie raciste.

Deuxièmement, nous avons délibérément choisi l'orthographe sans trait d'union : « antitsiganisme » et non pas « anti-Tsiganisme ». Ceci parce que ce dernier laisserait entendre malencontreusement qu'il existe

Les arguments présentés ici sont favorables à l'appellation « antitsiganisme » plutôt que « racisme anti-rom » ou « romaphobie », qui sont parfois proposées comme synonymes.

nous avons délibérément choisi l'orthographe sans trait d'union : « antitsiganisme » et non pas « anti-Tsiganisme ».

quelque chose qu'on appellerait « tsignanisme ». Bien que certains courants de pensée affirment l'existence d'une référence d'affiliation commune aux Rroms, – appelée *Rromanipen*, – celle-ci doit être considérée comme étant sans aucun lien avec les aux projections prononcées dans le discours antitsigane. Cet usage répond aussi à l'argument selon lequel il ne faut pas utiliser « antitsiganisme » car il est construit sur le terme « tsignane », qui est chargé de connotations négatives. En fait, ce à quoi sont hostiles ceux qui incarnent l'antitsiganisme c'est en fait une création de l'imagination collective qui ignore complètement les cultures et les perspectives rromanis.

2. ASPECTS CLÉS ET TOILE DE FOND DE L'ANTITSIGANISME

Cette section s'attache à explorer plus en détail les éléments constitutifs de la définition de travail proposée afin de clarifier un peu plus la toile de fond et les caractéristiques de l'antitsiganisme à différents niveaux.

2.1 Enraciné historiquement

L'antitsiganisme actuel a des racines historiques profondes dans nos sociétés. La relation difficile qui existe entre les populations majoritaires et les personnes stigmatisées en tant que « tsiganes » peut être décrite comme faisant partie d'un patrimoine commun, ce qui souligne sa persistance et sa présence dans différents pays, en Europe et au-delà¹¹. Il doit être clairement compris que les Roms ne sont pas la cause de cette idéologie. L'émergence de l'antitsiganisme ne doit pas être confondue avec la migration des ancêtres des Roms dans certaines régions. Il découle plutôt de processus de construction et de projection sociale qui sont des éléments saillants du développement des « civilisations » européennes. Face à ce facteur constant, les justifications idéologiques de l'inégalité de traitement des Roms et d'autres groupes, ainsi que des pratiques de discrimination et de persécution à leur rencontre, ont été façonnées et réorganisées à maintes reprises et doivent être comprises dans le contexte de développements et d'événements historiques particuliers.

L'antitsiganisme
actuel a des racines
historiques
profondes dans
nos sociétés.

Il doit être
clairement compris
que les Roms
ne sont pas
la cause de cette
idéologie.

Les
conséquences
de la
discrimination
et de la
persécution
historiques
ne finissent pas
avec l'acte
lui-même, mais
continuent à
affecter
négativement
les personnes.

Les conséquences de la discrimination et de la persécution historiques ne finissent pas avec l'acte lui-même, mais continuent à affecter négativement les personnes persécutées comme « tsiganes » dans leur vie économique, sociale et psychologique. L'esclavage des Rroms sur des territoires qui aujourd'hui forment la Roumanie, par exemple, avait été formellement aboli à la fin du XIX^e siècle. Pourtant, la pratique sociale consistant à voir les Rroms comme moins que des humains a continué à produire des préjugés et des discriminations quotidiennes, à la fois là et ailleurs. De plus, les conditions historiques de l'esclavage ont privé durablement les Rroms de la possession de la terre, des moyens de production ou de biens. La pauvreté de beaucoup de Rroms aujourd'hui est encore, à un certain degré, façonnée par le fait historique de l'esclavage rrom. De manière similaire, les politiques historiques de ségrégation ont isolé des communautés rroms des opportunités économiques en de nombreux lieux et continuent à affecter les moyens d'existence de ces communautés.

Le même raisonnement est vrai pour les effets des politiques de persécution des États européens contre les « tsiganes » qui ont culminé lors du génocide perpétré par l'Allemagne nazie et ses alliés pendant la seconde guerre mondiale. Le but des nazis n'était pas uniquement de tuer chaque personne rrom, mais d'éradiquer le *Rromanipen* en tant que tel. La perte de vies humaines, au-delà de l'impact sur les facteurs économiques et sociaux, a également entraîné une perte de ressources culturelles, de traditions, de diversité et de compétences linguistiques, ce qui affecte considérablement l'accès des Rroms d'aujourd'hui à ces ressources. De plus, il faut bien comprendre que, – de même que l'esclavage ou la stérilisation forcée des femmes

roms, – une telle persécution génère un traumatisme qui se transmet de génération à génération.

2.2 Une idéologie essentialiste

La base de l'idéologie antitsigane est la présomption de différences fondamentales entre « eux » et « nous » qui alimente le processus de construction de groupe et la désignation des identités de ceux qui sont extérieurs au groupe. Si de tel processus se retrouvent sous des formes différentes dans la majeure partie de l'histoire européenne, l'acte d'« altérisation » s'est articulé avec l'apparition de l'idéologie de la « race » vers la fin du XIX^e siècle. Le concept de « race tsigane » fut une part consistante de ces idéologies. Leur fonction était d'établir la notion d'une « altérité » fondamentale, dans laquelle tous les individus du groupe « altérisé » partagent certaines caractéristiques qui les placent à part par rapport à un groupe supposé « supérieur », construit en même temps par ces processus.

Après la seconde guerre mondiale, les idéologies explicitement raciales sont devenues illégitimes. L'acte d'« altérisation » s'est déplacé sur des concepts tels que l'« ethnicité », « l'origine » ou « la culture », qui sont aussi utilisées pour défendre le concept de groupes homogènes avec des caractéristiques essentielles. De plus, dans certains cercles universitaires, le racisme scientifique a continué à façonner les connaissances existant sur les Roms¹². L'antitsiganisme d'aujourd'hui ne peut pas employer explicitement la notion de « race », mais il véhicule le même concept idéologique en postulant une « culture » différente partagée par tous les membres du groupe ainsi construit, et définissant ces derniers.

La base de l'idéologie antitsigane est la présomption de différences fondamentales entre « eux » et « nous » qui alimente le processus de construction de groupe et la désignation des identités de ceux qui sont extérieurs au groupe.

« La tsiganité »
n'a pas de lien
avec les
personnes
réelles qui sont
stigmatisées
comme
« tsiganes », mais
représente une
image miroir
des normes
dominantes de
nos sociétés :
elle décrit
comment ses
membres ne
devraient pas se
comporter et
donc agit pour
les discipliner.

L'idéologie antitsigane comporte notamment des attributions qui impliquent que les « tsiganes » ne sont pas assez « civilisés ». Par conséquent, le contenu sémantique projeté sur « les tsiganes » est toujours celui de ceux qui ne partagent pas, n'acceptent pas, n'ont pas encore ou n'auront jamais internalisé les normes et les valeurs de la société dominante. Localiser les échecs éventuels et les infractions à ces normes aux limites ou à l'extérieur de la communauté imaginée¹³ est une manière de les accentuer et de les renforcer. « La tsiganité » n'a pas de lien avec les personnes réelles qui sont stigmatisées comme « tsiganes », mais représente une image miroir des normes dominantes de nos sociétés: elle décrit comment ses membres ne devraient pas se comporter et donc agit pour les discipliner.

2.3 Hiérarchie

En sus de mettre à part les Rroms et autres groupes, le processus d' « altérisation » introduit une hiérarchie parmi les détenteurs de droits : les Rroms ne sont pas seulement différents, ils sont en quelque sorte considérés comme moindres et donc indignes de traitement égal. Cette déshumanisation des Rroms agit comme justification morale et politique du refus ordinaire d'accès à leurs droits fondamentaux (droits de l'homme et droits civiques).

L'introduction d'une hiérarchie sociale entraîne aussi comme conséquence que les Rroms et d'autres groupes associés ne sont pas considérés comme faisant partie de la communauté nationale (imaginée) dans le discours social et politique. Ceci n'agit pas comme une justification de plus à leur traitement inégal, mais rend les Rroms et

les groupes associés vulnérables à l'instrumentalisation et à la désignation comme boucs émissaires. Puisque la solidarité nationale ne s'étend évidemment pas jusqu'à inclure des communautés rroms, les mesures positives à leur égard sont souvent perçues comme des privilèges octroyés plutôt que comme des actions nécessaires à leur garantir l'égalité des droits. De plus, la hiérarchie induite par l'antitsiganisme reflète les inégalités structurelles de pouvoir. Les Rroms et les groupes associés se trouvent dans des positions de relative impuissance – matériellement, politiquement, mais aussi culturellement. Ceci limite leur aptitude commune à atteindre le progrès économique ou à participer dans la prise de décisions, mais aussi les empêche de contester efficacement leur statut inférieur dans le domaine public.

2.4 Mentalités et pratiques sociales

Le terme antitsiganisme couvre le niveau des stéréotypes, clichés et préjugés sociaux. Ceux-ci sont communément acceptés et intégrés par des individus en tant que base de leurs propres attitudes préconçues à l'égard des Rroms et des groupes associés. Si la persistance et l'omniprésence de tels préjugés sont bien documentées¹⁴, cela ne veut pas dire que toute personne les transformera forcément en actes, ni qu'elle approuvera des positions extrémistes ou de la violence à l'égard des Rroms.

Le niveau des opinions doit être compris donc comme une condition nécessaire mais non suffisante de la discrimination, du discours de haine ou de la violence antitsigane. D'autres facteurs sociaux et individuels influencent la manière dont l'antitsiganisme fait surface. Une mauvaise

Cette déshumanisation des Rroms agit comme justification morale et politique du refus ordinaire d'accès à leurs droits fondamentaux (droits de l'homme et droits civiques).

Cela revêt une importance fondamentale quant aux manières utilisées pour combattre l'antitsiganisme : contrer et réfuter les stéréotypes ainsi que combattre les attitudes négatives est nécessaire, mais cela ne répond pas à l'acquiescence habituelle des majorités face à la discrimination des Rroms.

expérience personnelle avec quelqu'un perçu comme un membre du groupe stigmatisé peut jouer un rôle, par exemple, ou le statut social de la personne en question. L'antitsiganisme ne peut, cependant, être compris comme le résultat ou l'agrégation de comportements négatifs. Les actes ou les expressions de l'antitsiganisme suivent certains schémas qui découlent de pratiques sociales et correspondent à celles-ci. Ils nourrissent continuellement et reproduisent les préjugés, mais ils ont une existence relativement indépendante de ces préjugés. Les pratiques sociales antitsiganes sont des expressions des relations sociales plus larges entre les majorités d'une part et les Rroms et les groupes associés d'autre part. Cela revêt une importance fondamentale quant aux manières utilisées pour combattre l'antitsiganisme : contrer et réfuter les stéréotypes ainsi que combattre les attitudes négatives est nécessaire, mais cela ne répond pas à l'acquiescence habituelle des majorités face à la discrimination des Rroms.

2.5 Nature systémique

Il est dès lors crucial de prendre en compte la nature systémique ou structurelle de l'antitsiganisme. S'il est possible de parler d'« actes » individuels antitsiganes – comme par exemple un refus d'accès individuel à un service ou un acte de violence – l'impact de l'antitsiganisme n'est pas seulement la somme de tous ces actes. L'antitsiganisme est de nature systémique, tant du point de vue de son mode de fonctionnement que de celui de ses effets. Le problème peut ne pas se situer vraiment dans tel ou tel acte individuel de traitement injuste à l'égard d'une personne, mais dans le fait d'être traité systématiquement de manière injuste, même au travers

de petits gestes : la mise en application de pratiques sociales antitsiganes. De plus, les Rroms peuvent être soumis à des actes de discrimination collective comme le discours de haine, ainsi qu'à de la discrimination institutionnelle qui reproduit les modèles des désavantages existants. Ceux-là sont enracinés profondément dans les institutions, les conceptions culturelles et les structures de pouvoir des sociétés européennes, et bien trop souvent, résultent en une accumulation de plusieurs couches de préjudices au cours d'une vie.

Comme avec les effets d'autoreproduction, ceci peut arriver sans même que quelqu'un soit engagé spécifiquement dans le processus ou qu'il recherche consciemment les effets discriminatoires. Dans ses effets, l'antitsiganisme est systémique en ce qu'il touche les personnes rroms y compris lorsqu'elles n'ont jamais été confrontées individuellement à un acte précis de discrimination ou de traitement injuste. De plus, les institutions censées protéger les citoyens des actes de discrimination et de violence trop souvent n'étendent pas aux Rroms le même niveau de protection qu'aux non-Rroms, précisément en raison de l'antitsiganisme. Ce laxisme dans la sanction de l'antitsiganisme entretient la discrimination et les actes racistes. Le rôle des responsables est à souligner ici, puisqu'ils doivent assurer l'égalité de traitement pour tous, indépendamment de leurs opinions personnelles.

2.6 L'internalisation

Le fait d'être quotidiennement désigné comme « l'autre » et se voir assigner certaines caractéristiques, a d'importants effets psycho-sociaux. Ceux-ci composent et inter-

Les Rroms peuvent être soumis à des actes de discrimination collective comme le discours de haine, ainsi qu'à de la discrimination institutionnelle qui reproduit les modèles des désavantages existants.

Les institutions censées protéger les citoyens des actes de discrimination et de violence trop souvent n'étendent pas aux Rroms le même niveau de protection qu'aux non-Rroms, précisément en raison de l'antitsiganisme.

Le fait d'être quotidiennement désigné comme « l'autre » et se voir assigner certaines caractéristiques, a d'importants effets psychosociaux.

Il devrait nous alerter sur les relations compliquées entre l'auto-identification en tant que Rrom, Gitan, Manouche, Sinto etc. et la désignation par d'autres comme quelqu'un appartenant à un tel groupe.

agissent avec les effets du traitement discriminatoire. Les personnes gèrent différemment cette désignation. Les réactions vont d'un rejet conscient et absolu de toute désignation, à son utilisation intentionnelle (par exemple pour des raisons économiques), à une internalisation de la désignation par préjugés qui débouche sur le stéréotypage ou la stigmatisation de soi. Ce processus n'est pas rare parmi les personnes qui se heurtent à des idéologies racistes. Cela comprend l'acceptation de l'idée de sa propre infériorité, ainsi que l'adoption de clichés stéréotypés «romantiques» pour se décrire.

Ce processus d'internalisation des clichés stéréotypés ne doit pas être confondu avec la déclaration d'un élément précis de l'identité d'une personne ou de celle du groupe (tel que certaines traditions, réalisations ou caractéristiques culturelles). En même temps, il devrait nous alerter sur les relations compliquées entre l'auto-identification en tant que Rrom, Gitan, Manouche, Sinto etc. et la désignation par d'autres comme quelqu'un appartenant à un tel groupe.

3. LES DIMENSIONS DE L'ANTITSIGANISME

Tandis que la section précédente considérait l'antitsiganisme comme un phénomène psychologique, social et politique, la présente section se concentrera sur ses manifestations. Si l'utilisation du terme « antitsiganisme » renvoie généralement à ses expressions les plus visibles et les plus extrêmes, il se manifeste en réalité de beaucoup de manières différentes. Ensemble, ces manifestations forment un large spectre d'expressions – couvrant à la fois l'idéologie et l'action – que nous allons structurer selon un certain nombre de dimensions qui se produisent dans de nombreuses combinaisons différentes.

3.1 De l'extrême droite aux partis traditionnels

L'antitsiganisme a été vu pendant longtemps comme un phénomène lié à la droite que doivent affronter la police, les gouvernements, les partis démocratiques et la société civile. Ceci est absolument vrai, surtout parce que les menaces les plus dangereuses sur un plan physique viennent souvent de groupes ou de partis de droite. Néanmoins, il est important de comprendre et d'admettre que l'antitsiganisme n'est pas limité à l'extrémisme de droite, mais qu'il creuse sa place dans la société en général et qu'il peut être présent parmi les électeurs et les représentants de n'importe quel parti : un antitsiganisme « raisonnable » est largement partagé et accepté au-delà des clivages politiques.

Il est important de comprendre et d'admettre que l'antitsiganisme n'est pas limité à l'extrémisme de droite, mais qu'il creuse sa place dans la société en général et qu'il peut être présent parmi les électeurs et les représentants de n'importe quel parti.

Politiquement, l'antitsiganisme fonctionne comme un levier qui favorise l'identification à des communautés imaginées nationales, religieuses ou autres et par conséquent il doit être compris comme un modèle pour comprendre la société qui est reproduit dans tous les secteurs de la société – dans le langage quotidien, dans les produits culturels comme la musique, la littérature, dans les discours des médias et des hommes politiques traditionnels. La lutte contre l'antitsiganisme doit viser l'ensemble des positions antitsiganes, depuis celles des protagonistes radicaux de la droite jusqu'à celle des acteurs sociaux classiques.

L'idéologie de l'antitsiganisme n'est pas formée uniquement sur base de stéréotypes avilissants et négatifs ; elle se construit aussi sur d'autres stéréotypes, positifs, romantiques et exotiques.

3.2 Négatif et positif

L'idéologie de l'antitsiganisme n'est pas formée uniquement sur base de stéréotypes avilissants et négatifs ; elle se construit aussi sur d'autres stéréotypes, positifs, romantiques et exotiques. Il est d'autant plus nécessaire de comprendre que, tout comme leurs équivalents négatifs, ces stéréotypes romantiques sont également compris comme constituant des caractéristiques différentes de celles de la soi-disant « majorité ». Le cliché romantique du « tzigane décontracté avec un violon » comporte le même message social que l'image négative du « rom parasite vivant de prestations sociales » : les deux clichés soutiennent l'idée qu'« ils » ne gagnent pas leur vie comme « nous », c'est-à-dire en travaillant dur. Etant donné que le cliché « positif » peut avoir les mêmes effets dommageables, la sensibilisation sur les stéréotypes antitsiganes ne devrait pas se concentrer uniquement les perceptions négatives des Rroms et d'autres groupes, mais traiter les effets pernicioseux générés par la consid-

ération de groupes et d'individus (leurs besoins, leurs préférences et leur potentiel) à travers le prisme de caractéristiques de groupe préconçues, y compris celles qui exotisent et romantisent.

3.3 Malveillant et bienveillant

En parallèle, il est essentiel de souligner que toutes les manifestations de l'antitsiganisme ne sont pas nécessairement malveillantes. Se méprendre sur les Rroms en considérant qu'ils nécessitent un « traitement spécial », par exemple, peut venir de motifs complètement bien intentionnés. Les approches paternalistes aux Rroms en sont un exemple. Ce qui relie les formes intentionnellement malveillantes et celles putativement bienveillantes de l'antitsiganisme est la présomption répandue que les Rroms sont fondamentalement différents et que donc ils doivent être traités d'une manière différente et qu'ils ne peuvent pas être considérés comme acteurs à part entière. Il existe aussi une tendance au fatalisme autoréalisateur qui sous-estime les Rroms, perpétue les attentes réduites en ce qui les concerne, et articule la présomption que les Rroms sont trop différents pour avoir les mêmes aspirations que tout un chacun¹⁵.

Entre ces extrêmes il y a aussi beaucoup de gradations d'antitsiganisme « modéré » qui sont négatives mais pas extrêmes. Ce qui est essentiel à comprendre, c'est que les effets de ces formes « faibles » de l'antitsiganisme peuvent tout de même avoir un impact important, car elles contribuent à maintenir et à reproduire la nature systémique de l'antitsiganisme. Un responsable n'a pas à être extrêmement antitsigane dans ses opinions pour

Ce qui relie les formes intentionnellement malveillantes et celles putativement bienveillantes de l'antitsiganisme est la présomption répandue que les Rroms sont fondamentalement différents et que donc ils doivent être traités d'une manière différente et qu'ils ne peuvent pas être considérés comme acteurs à part entière.

produire ou entretenir certaines formes de discrimination institutionnelle qui affectent fondamentalement les vies de beaucoup de personnes sur le long terme.

3.4 Implicite ou explicite dans ses intentions

Certains discours de haine peuvent cibler directement et explicitement les Rroms ; mais beaucoup de déclarations ou d'actions prennent un ton plus implicite : tout en visant sans équivoque les Rroms ou des groupes associés, ils ne les mentionnent pas nommément mais s'appuient sur des périphrases (« les gens qui ne veulent pas travailler ») ou sur des euphémismes (« rééducation », ou beaucoup de soi-disant « mesures de sécurité publique »). Des formes indirectes de discrimination sont liées à cela : des mesures ou des politiques qui touchent de manière disproportionnée certains groupes bien qu'elles soient fondées sur des « indicateurs objectifs » ; clientélisation ou institutionnalisation de personnes ou de communautés marginalisées ou acceptation de projets de faible qualité car « les Rroms sont un public difficile ».

Des formes indirectes de discrimination sont liées à cela : des mesures ou des politiques qui touchent de manière disproportionnée certains groupes bien qu'elles soient fondées sur des « indicateurs objectifs ».

3.5 Du déni à la sur-acceptation

Un corollaire de l'acceptation large de l'antitsiganisme dans nos sociétés est qu'il est aussi commun parmi les responsables, que ce soit explicitement ou inconsciemment. La position la plus communément prise par les autorités publiques, les personnalités et les décideurs vis-à-vis de l'antitsiganisme est l'inaction. Cette inaction peut, – elle aussi, – prendre des formes différentes. D'un côté, dans le domaine public et politique, les responsables tendent

à ignorer le problème de l'antitsiganisme dans son ensemble et aussi longtemps que possible. Les politiciens et autres représentants ne réagissent explicitement que s'ils sont forcés à prendre position. Dans ce cas, les réactions des politiciens et autres représentants de la société « majoritaire » vont du déni absolu de toute responsabilité à une sur-acceptation de la faute.

La première réaction est d'habitude basée sur la présomption que soit il n'y a pas de problème, soit que les personnes marginalisées sont responsables elles-mêmes de leur situation. Lorsque l'antitsiganisme n'est pas ignoré ou nié, les décideurs et les officiels tendent souvent à l'autre extrême : une sur-acceptation verbale. Ils expriment leur consternation, leur inquiétude et leur sympathie, mais trop souvent ils utilisent cette stratégie de « se situer du même côté » comme un moyen de s'immuniser eux-mêmes contre les critiques alors même qu'ils ne prennent aucune mesure concrète contre l'antitsiganisme.

Les réactions sont d'habitude basées sur la présomption que soit il n'y a pas de problème, soit que les personnes marginalisées sont responsables elles-mêmes de leur situation.

4. PISTES POUR AVANCER

Les structures nationales et internationales de monitoring doivent être revisitées et révisées afin de documenter effectivement les manifestations complexes de l'antitsiganisme.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce document vise à esquisser certaines parmi les plus importantes dimensions suivant lesquelles l'antitsiganisme se manifeste, les différentes formes qu'il prend. Arriver à reconnaître l'antitsiganisme dans ses différentes formes et comprendre ses significations et les relations entre les discours et les pratiques constitue un premier pas vers la formulation de stratégies adaptées pour le combattre. Une mesure clé est la collecte de preuves de nature à faire comprendre le caractère multidimensionnel de l'antitsiganisme. Les structures nationales et internationales de monitoring, comme celles couvrant différentes formes de racisme, de discours de haine, de crimes de haine, de discrimination, des comportements sociaux et de la mise en œuvre des politiques, doivent être revisitées et révisées afin de documenter effectivement les manifestations complexes de l'antitsiganisme.

Avec ce document nous soutenons aussi que prendre l'antitsiganisme au sérieux signifie que nous ne pouvons nous limiter aux instruments dans un domaine particulier seulement, ou dans ceux qui focalisent sur des manifestations particulières de l'antitsiganisme. L'antitsiganisme est un phénomène multidimensionnel ; pour le traiter il faut une panoplie diversifiée d'instruments qui inclue la justice pénale, des mesures d'égalité et de la conscientisation. En fin de compte, cela implique avant tout la responsabilité des autorités de respecter, protéger et remplir les obligations qui leur incombent en matière de droits de l'homme en vertu du droit international.

L'antitsiganisme est un phénomène multidimensionnel ; pour le traiter il faut une panoplie diversifiée d'instruments qui inclue la justice pénale, des mesures d'égalité et de la conscientisation. En fin de compte, cela implique avant tout la responsabilité des autorités de respecter, protéger et remplir les obligations qui leur incombent en matière de droits de l'homme en vertu du droit international.

NOTES



- 1 - Jan Jařab (2015), *Eight circles of anti-Gypsyism*. Non publié.
- 2 - *L'Alliance contre l'antitsiganisme* est une coalition occasionnelle d'organisations promouvant l'égalité des droits pour les Roms. Elle approuve la définition proposée et promeut une compréhension commune de l'antitsiganisme. La liste complète des membres peut être consultée sur : www.antigypsyism.eu
- 3 - Huub van Baar (2014), 'The Emergence of a Reasonable Anti-Gypsyism in Europe.' In: Timofey Agarin, ed., *When Stereotype Meets Prejudice: Antiziganism in European Societies*. Stuttgart: Ibidem Verlag.
- 4 - Martin Holler (2014), 'Historical Predecessors of the term 'Anti-Gypsyism'.' In: Jan Selling, Markus End, Hristo Kyuchukov, Pia Laskar and Bill Templer, eds., *Antiziganism. What's in a Word? Proceedings from the Uppsala International Conference on the Discrimination, Marginalization and Persecution of Roma, 23-25 October 2013*, Newcastle upon Tyne: Cambridge Scholars Publishing, pp. 82 – 92.
- 5 - European Parliament (2005) Roma in the European Union. European Parliament resolution on the situation of the Roma in the European Union.
- 6 - ECRI (2011) *ECRI General Policy Recommendation No. 13 on combating anti-gypsyism and discrimination and Roma*.
- 7 - European Parliament (2015) *International Roma Day – anti-Gypsyism in Europe and EU recognition of the memorial day of the Roma genocide during WW II*. European Parliament resolution of 15 April 2015 on the occasion of International Roma Day – anti-Gypsyism in Europe and EU recognition of the memorial day of the Roma genocide during World War II.
- 8 - European Commission (2015), *Report on the implementation of the EU Framework for National Roma Integration Strategies*. Le terme est absent du Cadre de l'UE lui-même, cependant, qui se réfère seulement brièvement aux préjugés contre les Roms. Des documents antérieurs de la Commission européenne, comme le document de travail du personnel 2008, *Non-discrimination and equal opportunities: A renewed commitment. Community Instruments and Policies for Roma Inclusion*, ont utilisé le terme. Un autre texte clé de l'UE sur les questions roms, en date de 2013, *Council Recommendations on effective Roma integration measures in the member states*, mentionne l'anti-Tsiganisme, mais ne contient aucune description précise.
- 9 - La définition de travail s'appuie sur le travail de Markus End. Pour une présentation extensive de ses éléments constitutifs et des relations entre eux, cf. son étude *Antigypsyism in the German Public Sphere. Strategies and Mechanisms of Media Communication* (2015, Dokumentations- und Kulturzentrum Deutscher Sinti und Roma).
- 10 - Antigypsyism is 'polymorphous and protean': Bernard Rorke (1999) *Perspectives on racisms old and new*. Cité in Nicolae (2006).
- 11 - Les préjugés antitsiganes ne sont pas limités à l'Europe. Voir le *Report of the Special Rapporteur on minority issues*, 2015, Rita Izsák. *Comprehensive study of the human rights situation of Roma worldwide, with a particular focus on the phenomenon of anti-Gypsyism*.
- 12 - Thomas Acton (2016) Scientific racism, popular racism and the discourse of the Gypsy Lore Society. *Ethnic and Racial Studies*, 39 (7), pp. 1187 – 1204.
- 13 - Benedict Anderson (1983) *Imagined Communities. Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*. London: Verso.
- 14 - Voir le rapport de 2012 du Conseil de l'Europe *Human Rights of Roma and Travellers in Europe* (Hammarberg Report) ainsi que les résultats des enquêtes EU MIDIS 2009, conduites par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE.
- 15 - Jan Jařab, *ibid.*

COLOPHON



Ce document de référence est publié sous les auspices de l'*Alliance contre l'antitsiganisme*.

La liste complète et à jour des membres de l'Alliance peut être consultée sur : www.antigypsyism.eu

Le texte de ce document a été préparé pendant la première moitié de 2016 par un groupe de rédaction composé comme suit :

Gwendolyn Albert – Activiste indépendante des droits humains

Ruus Dijksterhuis – Réseau ERGO

Markus End – Société pour la recherche sur l'antitsiganisme

Gabriela Hrabanova – Réseau ERGO

Jan Jařab – OHCHR

Ferdinand Koller – Romano Centro

Jonathan Mack – Conseil Central des Roms et Sinté Allemands

Lili Makaveeva – Association Integro

Saimir Mile – La Voix des Roms

Anna Mirga-Kruszelnicka – anthropologue

Julie Pascoët – ENAR

Marek Szilvási – Centre européen des droits des Roms

